

Image not found or type unknown



Sur quoi porte l'appel d'un jugement

Par **chrisfon**, le **13/01/2011** à **16:24**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si l'appel d'un jugement ne porte que sur les faits déjà mentionnés sur papier, ou si la partie adverse peut prétendre entre temps à demander la garde des enfants, ce qui n'est en aucun cas mentionnés et aucune demande de sa part sur les précédents jugements....

Merci par avance de votre réponse.

Par **Melanie555**, le **15/01/2011** à **12:59**

Par définition, La cour d'appel réexamine les affaires déjà jugées en premier 1er ressort .